



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration pénitentiaire**

FOURNITURE ET LIVRAISON DE BALLONS, DE PETITS MATERIELS ET D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

25PS5024

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

SOMMAIRE

CONTEXTE DU MARCHÉ PUBLIC	3
ARTICLE 1 : LE SPORT ET LA DÉTENTION	3
ARTICLE 2 : DESCRIPTIFS DES PETITS MATÉRIELS SPORTIFS	3
2-1 BALLONS	3
2-1-1 SPORTS CONCERNÉS	4
2-1-2 SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES DES BALLONS	4
REBOUNDISSEMENT	4
CARACTÈRE HYBRIDE DES BALLONS	4
2-2 AUTRES PETITS MATÉRIELS SPORTIFS	4
2-2-1 TYPES DE PETITS MATÉRIELS SPORTIFS CONCERNÉS	4
2-2-2 SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES	5
ARTICLE 3 - LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS	6
3-1 TYPES D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS	6
3-2 PRESTATIONS ATTENDUES	6

CONTEXTE DU MARCHE PUBLIC

Le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP), a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les titulaires exécutent les prestations objet du marché.

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de ballons, de petits matériels et d'équipements sportifs pour les établissements pénitentiaires et ceux de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

ARTICLE 1 : LE SPORT ET LA DETENTION

Conformément à l'article 27 de la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009, dite « *loi pénitentiaire* », codifié dans l'article L. 411-1 du code pénitentiaire, l'administration pénitentiaire propose aux personnes détenues des activités sportives dans le but notamment de les aider à se réinsérer.

Facteur d'équilibre, le sport contribue à la prévention de la récidive et permet aux personnes détenues de s'intégrer dans un groupe et de respecter des règles. Enfin, il favorise l'adoption d'une hygiène de vie et remplit un objectif de santé.

Ainsi, en plus d'une activité sportive régulière en établissement, des événements sportifs sont également organisés. Il peut s'agir de tournois, d'Olympiades interrégionales ou nationales (établissements), ou encore d'interventions de sportifs connus.

Quelle que soit la forme que prend cette pratique sportive des usagers du service public pénitentiaire, les besoins de l'administration pénitentiaire, en ballons pour l'exercice de sports collectifs et en petits matériels sportifs, sont importants.

ARTICLE 2 : DESCRIPTIFS DES PETITS MATERIELS SPORTIFS

Le titulaire est chargé de fournir et livrer aux établissements pénitentiaires ainsi qu'aux sites de la protection judiciaire de la jeunesse les ballons, les petits matériels et équipement sportifs permettant l'exercice des sports les plus pratiqués en détention, tels que décrits ci-après.

Les établissements situés en outre-mer sont exclus du présent marché public.

Les caractéristiques des équipements demandés sont mentionnées à l'annexe du CCTP.

Les articles proposés doivent être conformes aux normes en vigueur, édictées par les fédérations nationales compétentes, ou les instances internationales de référence le cas échéant.

La mention explicite de ces normes doit figurer sur les fiches techniques associées à chaque article.

2-1 BALLONS

En raison du contexte de la détention, les ballons et notamment les ballons de football, sont soumis à une utilisation sur des sols abrasifs tels que le béton ou le stabilisé et ont une durée de vie extrêmement limitée (par exemple, les ballons se logent dans les concertinas ou sont abîmés par ces mêmes fils barbelés).

2-1-1 SPORTS CONCERNES

Le titulaire fournit et livre des ballons permettant l'exercice des sports collectifs suivants (à titre indicatif, les sports sont énumérés en ordre décroissant de besoin en ballons) :

- Football ;
- Futsal ;
- Volley-ball ;
- Basket-ball ;
- Handball ;
- Rugby.

2-1-2 SPECIFICITES TECHNIQUES DES BALLONS

Ces spécifications ont pour but d'assurer **la sécurité passive tant des personnes détenues que du personnel de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse**

L'objectif étant donc de limiter les risques de dommages corporels et matériels liés à la pratique des sports collectifs.

REBONDISSEMENT

L'utilisation des ballons par les personnes détenues doit leur permettre de pratiquer le sport collectif dans des conditions normales, tout en assurant leur sécurité et celle du personnel de l'administration pénitentiaire.

L'utilisation de ces ballons doit également intégrer la problématique de l'environnement, notamment en ce qui concerne la pratique du futsal. Cela signifie que le rebondissement des ballons utilisés en intérieur doit être limité, de manière à ne pas causer des dommages matériels (dégradation des néons notamment).

Les ballons proposés par le titulaire doivent respecter les normes européennes et les normes imposées par les fédérations nationales.

CARACTERE HYBRIDE DES BALLONS

Le titulaire doit être en mesure de proposer à la fois :

- Des ballons pour la pratique des sports collectifs, soit **en salle**, soit en extérieur.
- Des ballons adaptés à une utilisation intensive sur tous types de terrains et sur **tous types de surface, parfois très abrasive**.

2-2 AUTRES PETITS MATERIELS SPORTIFS

Ces petits matériels sportifs concernent en premier lieu la pratique de sport de raquettes et dans un second temps la fourniture de matériel multi-activités (équipement de boxe, chrono, sifflets).

2-2-1 TYPES DE PETITS MATERIELS SPORTIFS CONCERNES

- **RAQUETTES**

Le titulaire fournit et livre les raquettes permettant l'exercice des sports suivants (à titre indicatif, les sports sont énumérés en ordre décroissant de besoins en raquettes) :

- Raquettes de tennis de table ;
- Raquettes de badminton ;
- Raquettes de tennis.

Le titulaire fournit et livre également les balles permettant l'exercice de ces sports, conformément à ce qui est indiqué à l'annexe du CCTP.

Les volants pour l'exercice du badminton doivent être de couleur jaune.

- AUTRES PETITS MATERIELS

Le titulaire fournit et livre d'autres petits matériels permettant l'exercice des sports divers :

- Boxe :
 - Gants de boxe ;
 - Sous gants ;
 - Gants de sac ;
 - Protège-dents thermo formé ;
 - Sacs de frappe ;
 - Pattes d'ours de boxe.
- Gymnastique :
 - Tapis de gymnastique et de yoga de taille standard et de couleurs diversifiées ;
- Sifflets ;
- Chasubles ;
- Gants de football.

Le titulaire doit garantir l'installation des sacs de frappe.

2-2-2 SPECIFICITES TECHNIQUES

Ces spécifications ont pour but d'assurer **la sécurité passive tant des personnes détenues que du personnel de l'administration pénitentiaire ainsi que les personnes dans les centres de la PJJ et le personnel.**

L'objectif est de limiter le risque de dommages corporels et matériels liés à l'utilisation de ces petits matériels sportifs.

- ROBUSTESSE DES RAQUETTES

Le candidat propose des petits matériels sportifs conçus pour un usage intensif.

Concrètement, les utilisateurs ne doivent pas être en mesure de se servir du matériel, et notamment des raquettes, comme d'une arme (par exemple, en cassant le manche...).

Le candidat propose un produit dont le poids est équilibré vers le manche.

- AUTRES MATERIELS

Les sifflets de type arbitrage sont à tonalité particulière pour ne pas être confondus avec les sifflets des personnels de surveillance.

ARTICLE 3 - LES EVENEMENTS SPORTIFS

3-1 TYPES D'EVENEMENTS SPORTIFS

La vie des établissements pénitentiaires et des établissements pour mineurs est animée par la pratique d'activités physique et sportive, notamment lors des tournois inter-bâtiments ou inter-établissements.

Les moniteurs de sport et les personnes détenues participent à ces événements multidisciplinaires (course, saut, lancer, football...).

Ces moments de valorisation de soi et d'esprit d'équipe sont importants dans l'objectif du renforcement de la sociabilité de chacun.

3-2 PRESTATIONS ATTENDUES

Le titulaire du marché met à disposition des établissements un catalogue numérique, référençant les articles ainsi que les prix publics.

Il est partie intégrante du marché ainsi que les catalogues promotionnels.